



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SAINTE-CATHERINE

Le 2 octobre 2018

À une séance **extraordinaire** du conseil municipal de la Ville de sainte-Catherine, tenue au lieu ordinaire de ses séances, le **mardi deuxième jour du mois d'octobre deux-mille-dix-huit (2018)**, à 19h, le tout suivant les dispositions voulues par la loi.

Sont présents madame la conseillère Isabelle Morin et messieurs les conseillers Martin Gélinas, Sylvain Bouchard et Michel LeBlanc formant quorum sous la présidence de monsieur Michel Béland, maire suppléant. Me Pascalie Tanguay, directrice des Services juridiques et greffière ainsi que M. Serge Courchesne, directeur général adjoint et trésorier sont également présents.

Madame la mairesse Jocelyne Bates ainsi que madame la conseillère Julie Rondeau sont absentes.

282-10-18

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le conseiller Martin Gélinas propose, appuyé par monsieur le conseiller Michel LeBlanc et il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour, tel que rédigé.

ADOPTÉE

283-10-18

PARTICIPATION DES ÉLUS - BANQUET DU MAIRE - FESTIVITÉS DU 100E ANNIVERSAIRE - VILLE DE DELSON

CONSIDÉRANT que le conseil est informé de la tenue d'un banquet du maire dans le cadre des festivités du 100e anniversaire de Delson, le 6 octobre 2018;

CONSIDÉRANT qu'il y va de l'intérêt de la Ville de demander à madame la mairesse Jocelyne Bates et monsieur le conseiller Michel Béland de participer à ladite activité;

Monsieur le conseiller Martin Gélinas propose, appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Bouchard et il est résolu à l'unanimité que ceux-ci soient et sont par la présente, délégués à représenter la Ville de Sainte-Catherine.

Que la Ville rembourse les frais raisonnablement encourus à cette fin, sur présentation de pièces justificatives.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

284-10-18

PERMANENCE D'UNE COORDONNATRICE EN AMÉNAGEMENT

CONSIDÉRANT que madame Geneviève Perreault a été nommée au poste de coordonnatrice en aménagement, le 3 octobre 2017;

CONSIDÉRANT que l'entrée en fonction s'est effectuée le 4 octobre 2017;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT que l'employée était soumise à une période de probation de douze (12) mois de travail continu à ce poste;

CONSIDÉRANT que cette période prend fin le 4 octobre 2018;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la directrice du Service aménagement du territoire et développement économique;

Monsieur le conseiller Michel LeBlanc propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Gélinas et il est résolu à l'unanimité d'accorder à Madame Geneviève Perreault, le statut d'employée permanente au poste de coordonnatrice en aménagement, lequel statut sera effectif le 4 octobre 2018, soit à la fin de ladite date de probation.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

La période de question prévue au règlement a alors lieu.

Aucun citoyen n'est présent dans la salle.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Monsieur le conseiller Sylvain Bouchard propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Gélinas et il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée. Il est 19h08.

ADOPTÉE


M. MICHEL BÉLAND
MAIRE SUPPLÉANT


ME PASCALIE TANGUAY
GREFFIÈRE

Je, soussigné, certifie par la présente que la Ville de Sainte-Catherine dispose des crédits suffisants, lorsque requis, pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions adoptées à la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 2 octobre 2018.

Ce certificat est émis conformément aux dispositions de l'article 477.1 de la Loi sur les cités et villes.


Serge Courchesne, trésorier

285-10-18